

# *Le Comité de résidents du Centre d'hébergement Christ-Roi a besoin de votre aide*

*Le Centre d'hébergement Christ-Roi est à la recherche de membres des familles désireux de se joindre à son comité de résidents.*

*Contactez-nous  
Comité des usagers  
Territoire Vieille-Capitale  
cu.vieille-capitale.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca  
418 529-9141, poste 2496  
OU  
Madame Stéphanie Paquet  
Gestionnaire responsable du  
milieu de vie  
CHSLD Christ-Roi  
Stephanie.paquet.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca  
418 682-1711, poste 22747*

Ce comité a comme fonctions de :

- Renseigner les usagers sur leurs droits et obligations;
- Promouvoir l'amélioration de la qualité des conditions de vie des usagers;
- Défendre les droits et intérêts collectifs des usagers ou, à la demande d'un usager, ses droits et ses intérêts en tant qu'usager auprès de l'établissement ou de toute autorité compétente.

IMPLICATION COMME MEMBRE :

- ◆ Se tenir au courant des problèmes collectifs et des projets d'amélioration du milieu de vie;
- ◆ Participer à 4 ou 5 réunions par année et à l'assemblée générale annuelle.

Communiquez avec nous

*Le comité des usagers Vieille-Capitale de concert avec la gestionnaire du Centre d'hébergement Christ-Roi*



**Là pour vous**

[www.comitedesusagersvc.com](http://www.comitedesusagersvc.com)

*Joignez-vous à nous et participez à l'amélioration de la qualité  
du milieu de vie de nos personnes âgées.*

*Nous avons besoin de vous.... N'hésitez pas à nous contacter*

## RÉSUMÉ SUR LE RÔLE D'UN COMITÉ DE RÉSIDENTS ET L'IMPLICATION DES MEMBRES

### QU'EST-CE QU'UN COMITÉ DE RÉSIDENTS DANS UN CHSLD ?

- C'est un regroupement d'au moins trois personnes dont le rôle est :
  - De renseigner et défendre les droits et les intérêts collectifs ou individuels des personnes qui résident à cet endroit;
  - De promouvoir l'amélioration du milieu de vie et la qualité des services;
  - D'évaluer le degré de satisfaction des personnes hébergées à l'égard des services reçus;
  - D'accompagner sur demande, une personne qui désire porter plainte en raison d'une insatisfaction à l'égard des services reçus ou pour signaler une situation problématique.
- L'existence d'un tel comité est prévue à la *Loi sur la santé et les services sociaux du Québec (LSSS)*. Ce comité possède une autonomie fonctionnelle lui permettant d'agir dans l'intérêt des personnes hébergées.
- L'établissement fournit au comité de résidents, les ressources nécessaires pour remplir son mandat : local, filière, ordinateur, ligne téléphonique et les outils nécessaires pour se faire connaître auprès des personnes hébergées et leur famille. Le comité de résidents reçoit du Comité des usagers – Vieille-Capitale un budget annuel pour défrayer ses dépenses de fonctionnement.

### IMPLICATION AU SEIN DU COMITÉ DE RÉSIDENTS :

- Se tenir au courant des situations problématiques qui surviennent au centre d'hébergement ainsi que des projets mis en œuvre pour améliorer la qualité du milieu de vie des résidents;
- Participer à 4 à 5 rencontres par année avec le gestionnaire responsable du milieu de vie et les autres chefs de services ;
- Participer à l'assemblée générale annuelle avec les résidents et les membres de leur famille pour déposer le rapport annuel d'activités du comité et procéder, le cas échéant, à l'élection des membres du comité.

